

BELLEVILLE SUR LOIRE
LE FLASH

L'été



Préambule



Le mot du Maire

Bruno VAN DER PUTTEN



Chères Bellevilloises, chers Bellevillois,

En ce début juillet faisons en sorte que la pandémie continue son recul, je suis fier et je remercie, au nom du Conseil municipal, toutes celles et ceux qui ont participé et participent encore à la lutte contre la Covid-19. Notamment grâce aux services qui désinfectent les lieux publics et grâce à la prise de rendez-vous et aux transports vers les centres de vaccination pour les administrés.

Le mois dernier, c'est Carole Begue, première adjointe, qui prenait la parole en annonçant une nouvelle animation communale. En l'occurrence une projection cinéma en plein air le 9 juillet pour laquelle votre choix s'est porté sur le film « Le sens de la fête ».

Toujours dans cet esprit d'une contrainte moindre vis-à-vis de la Covid, la municipalité a commandé le traditionnel feu d'artifice pour la fête de la madeleine. Nous travaillons à égayer notre commune avec 8 nouveaux massifs fleuris dans les rues de Belleville et en utilisant toujours le point d'information touristique, qui vous l'aurez constaté accueille un arrosoir géant.

Restons vigilants et solidaires face à la pandémie.



Prenez soin de vous.

Votre Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

Sommaire

P 4-8

**Compte rendu
Conseil Communautaire**
du 15 Avril 2021

P 9-13

Informations Pratiques
Coordonnées et informations de vos services

P 14-15

Rentrée scolaire
Calendrier, ramassage, récompenses...

P 16-18

Actualités
Cinéma plein air
Étang des Genièvres

P 19-21

Retour sur...
Remise Calculatrice
Loupiots

P 22

Associations
Association des Parents d'Élèves

P 23-25

Culture / Enseignement artistique
Médiathèque
Académie de musique et d'arts

P 26-27

Sorties
Maison de Loire

Compte rendu du conseil communautaire

15 Avril 2021 à la salle des fêtes de Belleville sur Loire

I-FINANCES

I-1) Affectation des résultats 2020

Par rapport au projet présenté le 1er avril, plusieurs modifications ont été réalisées :

- L'aide covid en fonctionnement est de 10 000€ (contre 107 000€ en 2020).

Ce montant est prévu pour aider les commerces ambulants de restauration dont le siège est sur la communauté de communes. Ils avaient été exclus du dispositif par omission.

- La neutralisation des amortissements induit une recette de plus de 70 000€ qui est répartie dans les charges à caractère général pour équilibrer

L'affectation suivante est proposée en fonction des résultats 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Clôture 2019	Part affectée investissement	Résultat 2020
Investissement	1 039 953,25	1 124 764,78	84 811,53	-86 706,49		-1 894,96
Fonctionnement	5 247 753,59	5 519 363,66	271 610,07	1 524 365,09	360 640,78	1 435 334,38

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

1068 excédent fonctionnement capitalisé	480 000,00
Report excédent fonctionnement 002	953 439,42
Déficit investissement 001	-1 894,96

M. PABIOT précise et insiste sur le fait que l'affectation de 480 000€ a lieu sur un compte spécifique : le 1068, signifiant qu'il s'agit d'une affectation en investissement. En effet, quand le titre de recettes sera émis, la somme sera bloquée en investissement. La démarche est différente des années précédentes où l'affectation servait à « combler » le fonctionnement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation de résultat

I-2) Vote du budget 2021 de l'EPIC (office de tourisme du grand Sancerrois)

M. PABIOT indique avoir demandé aux vice-présidents de l'EPIC et du Syndicat Mixte linter Communal de Traitement des Résidus Ménagers de présenter les budgets. Mme MARQ présente le budget de l'EPIC (office de tourisme du grand Sancerrois) .

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

I-3) Vote du budget du CIAS 2021 (Résidence le Valleroy - Foyer logement à Vailly) Voir le budget en pièce jointe

L'établissement subit la crise sanitaire qui a un impact direct sur le taux d'occupation qui est inférieur à ce qu'il était auparavant. M. PABIOT ajoute que des économies de fonctionnement ont été réalisées depuis 2017. La problématique de la masse salariale a pu également être réglée. Il n'en demeure pas moins que l'établissement a les charges d'un Ehpad sans en avoir les recettes. Les années précédentes, la CDC avait voté une subvention de 70 000€. Cette subvention permettait de remplacer du matériel, de proposer des animations aux résidents.

La Direction du Foyer Logement a présenté un budget avec 3 propositions, 3 niveaux de subvention de la CDC. Mais il existe une chute du nombre de résidents de 50 les années précédentes à 42 aujourd'hui tout en sachant que le nombre atteindra 39 dans les prochaines semaines. En effet plusieurs résidents devront prochainement être hospitalisés sans espoir de retour.

Le conseil d'administration avait donné des chiffres trop optimistes. Il faut composer avec cette nouvelle baisse du taux d'occupation et il s'avère que la structure a besoin de 170 000€.

La situation évolue donc avec moins de recettes et un niveau de dépenses équivalent.

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1 235 000 € en 2018.

Le budget accuserait un déficit de 42 000€ à la fin de l'année si la CDC ne votait pas la subvention de 170 000€ et grignoterait le cumul des années précédentes.

I-4) Vote de la TEOM 2021

M. CHARLON présente le budget du SMICTREM en l'absence de son président, M. BARBEAU. La communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères et en délègue la gestion au SMICTREM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers pour les anciens cantons de Léré, Sancerre et Vailly) c'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le syndicat. Pour rappel le taux de 2020 était de 11,50 %. Le SMICTREM a communiqué un produit attendu de 2 255 680 €. Les bases 2021 d'imposition sont de 17 284 903€ ce qui représente un taux de 13,05%.

Taux de la TEOM 2021

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Bases 2020	Taux	Produit attendu
2021	17 284 903	13,05%	2 255 680 €

I-5) Vote de la taxe Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations 2021

Mme MATTELLINI rappelle que la taxe GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est une taxe affectée c'est-à-dire que son produit sert à financer uniquement les dépenses liées à GEMAPI.

Les dépenses qui peuvent être financées par la taxe sont : les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et à l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès qui y mènent, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.

Le produit attendu doit être déterminé dans la limite de 40 € par habitant et doit être au plus égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI. Dans notre cas, il doit donc correspondre au montant des cotisations versées aux syndicats à qui la compétence est transférée :

• Soit un produit attendu pour la taxe GEMAPI de 65 969.06 € en 2021 (contre 30 882,74 € en 2020).

I-6) Vote des taxes additionnelles 2021

Mme RAIMBAULT rappelle que la réforme de la taxe d'habitation a un lourd impact sur le budget de la CDC puisque du fait de l'augmentation des taux en 2018, la CDC ne bénéficie pas de la compensation totale qui s'applique sur le taux 2017 (1,98 % au lieu de 3,23 % en 2018). La perte totale s'élève à 188 153 €. Il est proposé de reconduire les taux en vigueur en 2020. Sur le budget la différence s'explique par le fait que désormais les compensations perçues par la CDC s'imputent au chapitre 74 au lieu du chapitre 73.

	Taux	Bases 2021	Montant
Taxe foncière bâti	2,25%	27 327 000	614 858 €
Taxe foncière non bâti	6,94%	3 040 0005	210 976 €
Cotisation foncière des entreprises	2,71%	16 651 000	451 242 €
Total			1 277 076 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

I-7) Répartition 2021 des subventions versées aux organismes privés

Action sociale :

Associations	Montant 2021	Montant 2020	Montant 2019
Crèche Troypoms	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Crèche BerryBambelle	56 000 €	56 000 €	55 000 €
Crèche Jeux & Merveilles	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	16 383 €	16 221 €	15 800 €
La Passerelle Berrichonne- épicerie sociale	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CIAS	170 000 €	70 000 €	70 000 €
Maison des jeunes (Boulleret)	42 000 €	40 000 €	35 000 €
Relais des Kangous	11 480 €	9 075 €	5 940 €
Kangouroule	26 639,20 €	26 500 €	26 000 €
Total	478 502,20 €	373 796 €	331 800 €

Tourisme :

Associations	Montant 2021	Montant 2020	Montant 2019
EPIC-Office de tourisme du Grand Sancerrois	300 000 €	350 000 €	220 250 €
VTT FFC	18 650 €	19 000 €	12 000 €
Total	318 650 €	369 000 €	232 250 €

Culture :

Associations	Montant 2021	Montant 2020	Montant 2019
Associations saison culturelle	26 500 €	24 000 €	24 000 €

Autres :

Associations	Montant 2021
MARPA	4 829 €
Abattoir Cosne sur Loire	1 500 €

M. PABIOT fait remarquer que la hausse des subventions provient surtout de l'augmentation de celle attribuée au CIAS. Il indique avoir bien entendu ce qui a été dit en commission et en bureau, c'est-à-dire que certaines subventions sont linéaires. Face à un budget qui file ; et les choses n'iront pas en s'arrangeant ; M. PABIOT précise que les sommes inscrites au budget ne seront pas forcément distribuées. Il appliquera son droit de regard à chaque versement en collaboration avec Mme RAIMBAULT. L'état de la trésorerie de chaque association sera vérifié. Il indique que « chacun doit faire des efforts sans mettre en péril les associations. » Quoiqu'il en soit, la plus grande vigilance sera de mise quant aux versements.

M. VAN DER PUTTEN indique avoir été interpellé par Mme RUELLE Thérèse et Mme PERONNET quant aux versements aux structures enfance et jeunesse. Il rappelle que la CDC a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour 4 ans (il sera résigné en

2023). Avec l'aide de Marion, coordinatrice action sociale, il a effectué des calculs et il s'avère que la CAF reverse à la CDC 47% des subventions que cette dernière a attribué aux associations (hors Passerelle Berrichonne, Maison des Jeunes et Relais des Kangoos et Kangouroule).

C'est-à-dire que sur 260 500€ versés, la CAF a « reversé » 122 820€ en 2020.

M. VAN DER PUTTEN ajoute que l'accueil d'un stagiaire est envisagé grâce au département pour travailler sur la partie épicerie sociale, aide alimentaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

II- RESSOURCES HUMAINES

II-1) Création d'un poste d'adjoint d'animation saisonnier vacataire pour l'été 2021 pour Jeux d'été en Berry

M. VAN DER PUTTEN indique que lors de la commission action sociale du 6 avril 2021, il a été proposé de reconduire le dispositif « Jeux d'été en Berry » pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Cette association propose une semaine d'activité au tarif de 1 200 € facturés à la communauté de communes. Deux activités par jour sont organisées avec des intervenants. Afin de mettre en place ce dispositif, il faut un lieu avec un gymnase, un grand espace de jeu (par exemple un stade) et un lieu de restauration.

Les membres de la commission sont d'accord pour mettre en place ce dispositif de la façon suivante :

- 3 semaines du 12 au 30 juillet sur 3 lieux différents à définir en fonction des équipements disponibles
- L'embauche d'un animateur vacataire en plus de l'animateur de l'association afin d'assurer un accueil de 7h30 à 18h/18h30 sans coupure et d'assurer le suivi du dispositif (inscriptions, logistique).

C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint d'animation saisonnier du 12 au 30 juillet 2021 à temps plein. L'animateur sera rémunéré au forfait journalier correspondant aux animateurs non qualifiés soit 66,44 € par jour.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Territoire Conseil

M. VAN DER PUTTEN précise aux élus qu'ils seront destinataires prochainement d'un mail les sollicitant pour intégrer un groupe de travail pour l'action en partenariat avec Territoire conseil. La base de ce groupe sera constituée de la commission action sociale

Convention Territoriale Globale

La CAF souhaite poursuivre le travail engagé lors du précédent mandat et propose de venir faire une information pour les nouveaux élus.

Diagnostiques énergétiques des bâtiments

Suite à des discussions avec la secrétaire générale de la préfecture, une solution pourrait être prochainement proposée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour permettre de financer gratuitement 1 à plusieurs études par commune.

Étude piscine

M. PABIOT ajoute qu'une solution pourrait également être trouvée pour financer l'étude de la piscine à hauteur de 33%.

Informations pratiques

Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

www.bellevillesurloire.fr

mairie@bellevillesurloire.fr



Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde).**

On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

Services Sociaux

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire pour :

Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

Assistante Sociale

Les jeudis matin

Sur Rendez-vous au 02.18.87.28.40

Relais Emploi

Place Prudent Chollet.
emploi@bellevillesurloire.fr
02 48 72 58 65

Horaires :

Les Mardi et Jeudi :
De 8h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.

Nous vous garantissons :

Un accompagnement de qualité
Une prise en charge adaptée
Une disponibilité et écoute
Un suivi personnalisé
Une aide pour vos CV et lettres de motivations
Une mise en ligne de vos CV
Une aide pour d'autres dossiers
Le Relai Emploi est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville

Agence Postale de Belleville sur loire

Place Prudent Chollet
02 48 72 60 00

Horaires :

Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Vendredi semaine paire : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Vendredi semaine impaire : 9h15 - 12h30

Samedi : 9h30 - 12h00

Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.

Merci de votre compréhension.

Office de Tourisme du Grand Sancerrois

Ouvert du mardi au samedi et jours fériés de 13h30 à 18h30 jusqu'à fin Septembre.



Déchets verts Belleville

Horaires :
Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00
Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00

Port du masque fortement conseillé.

Déchèterie Assigny

Horaires d'été :
Lundi, mercredi, samedi
8h00-12h00 et de 13h30-18h30

Sécurité / Friches Dernier Rappel

En milieu aggloméré et à proximité de toute construction, toutes les parcelles en friches devront faire l'objet d'un nettoyage avant le 1er juillet de chaque année.

Arrêté municipal du 9 juin 1998

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.

ILLIWAP

Vous êtes de plus en plus nombreux à suivre l'actualité de Belleville sur Loire sur ILLIWAP. Si vous souhaitez être abonné pour ne rater aucune nouvelle concernant votre village, téléchargez l'application ILLIWAP en suivant les étapes ci-dessous :

1. Télécharger l'application
2. Recherchez votre commune
3. Suivez votre commune

Recevez les notifications de votre commune sur votre smartphone



Mairie de
Belleville-sur-Loire
@18026

SUIVRE



Concours communal des maisons fleuries

Dans le cadre du concours communal des maisons fleuries, nous vous informons que le passage du jury aura lieu la semaine du 19 au 23 juillet 2021.



Cérémonie du 14 Juillet

A l'occasion de la cérémonie du 14 Juillet, un dépôt de gerbe aura lieu à 11h00 au monument aux morts.

Vous êtes toutes et tous conviés à cette manifestation.

CCAS

Pass'sport et culture 2021-2022

Les Pass'Sport et Culture pour la saison 2021-2022 seront disponibles en Mairie, à compter du 16 août 2021.

Vous devez vous présenter muni d'un justificatif de domicile, et du livret de famille. Pour les plus de 16 ans, fournir obligatoirement un certificat de scolarité.

Petit rappel :

Le pass'Sport et Culture représente une aide annuelle de 128.40 € soit (50 € pour le sport et 50 € pour la culture) pour une ou plusieurs activités au sein d'associations belleilloises, complété d'une carte de 10 entrées gratuites (28.40 €) au Centre Aquatique des Presles.



Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement.

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent les 16 ans.

Pourquoi ? pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à **la Journée défense et citoyenneté.**

Le recensement permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est obligatoire pour passer :

- Vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Vous engager dans l'armée

Plus d'infos sur : MAJDC.FR

Rentrée scolaire

Dérogation vacances scolaires

La demande dérogatoire nous rattachant à la zone A (calendrier scolaire de l'Académie de Dijon) a été validée par le Conseil Départemental.

Ci-dessous le calendrier des vacances scolaires 2021-2022.

Jour de la rentrée

Jeudi 02 Septembre 2021

Vacances de la Toussaint

du samedi 22 octobre
au lundi 08 novembre 2021

Vacances de printemps

du samedi 16 avril
au lundi 02 mai 2022

Vacances de Noël

du samedi 18 décembre
au lundi 03 janvier 2022

Pont de l'ascension

du mercredi 25 mai
au lundi 30 mai 2022

Vacances d'hiver

du samedi 12 février
au lundi 28 février 2022

Fin des cours le mardi 05 Juillet 2022

Modalités d'inscription aux transports scolaires pour la rentrée de septembre 2021

Sur le secteur de Léré, tous les circuits du secondaire qui étaient sous la gestion de la Région Bourgogne Franche Comté, seront désormais gérés par la Région Centre Val de Loire. Ce qui entraîne un certain nombre de changements pour la rentrée de septembre :

Désormais TOUS les élèves domiciliés dans le périmètre du SITS Sancerre-Léré doivent s'inscrire en ligne sur le site : www.remi-centrevalde Loire.fr (sauf cas particuliers).

Inscription en ligne : **du 3 juin au 15 juillet 2021**

Inscription formulaire papier (à retirer à la mairie) : **du 3 juin au 8 juillet 2021**

Les frais de dossier s'élèvent à 25,00 € par élève à partir du collège.

Pour toute inscription après ces dates, une majoration des frais de gestion de 15,00 € par dossier sera automatiquement appliquée, même pour les élèves exempts des frais de dossier.

(Exemple : pour un élève de primaire inscrit en ligne après le 15 juillet la famille devra régler la somme de 15,00€, soit par CB en ligne, soit à la réception de la facture).

Ramassage scolaire hameaux « des Carrés et des Chevreaux ».

Le ramassage en mini bus organisé gratuitement par la commune et permettant aux collégiens et lycéens de rejoindre le point de montée du gymnase (le matin) et leur domicile le soir et le mercredi reprendra le jeudi 02 septembre 2021, jour de la rentrée.

Aux Chevreaux :

Regroupement des jeunes au panneau d'affichage. Passage à 7h10

Aux Carrés :

Regroupement des jeunes à l'entrée du lotissement R Foucher. Passage à 7h20

Dépose le soir et le mercredi midi aux mêmes endroits.

Inscription obligatoire au préalable en mairie auprès de Nathalie Marchand durant tout le mois de juillet.

L'ensemble du Pôle Education Enfance et Loisirs sera fermé du samedi 07 au dimanche 29 août.

CCAS

Récompense collégiens et lycéens Fournitures scolaires

Un bon de 60 € pour la librairie PAGE 58 de Cosne sur Loire, est offert aux jeunes étudiants ayant obtenu : le Brevet des Collèges, C.A.P (Certificat d'Aptitude Professionnelle), B.E.P (Brevet d'études professionnelles), B.T.S. (Brevet de Technicien supérieur), DEUG (Diplômes d'Etudes Universitaires Générales), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), licence, Master, Doctorat.

Le bon vous sera remis en Mairie, sur présentation d'un justificatif (copie du diplôme), **jusqu'au 30 octobre 2021.**

Le dispositif de remise de bon, pour les fournitures scolaires de la rentrée 2021/2022, est reconduit. Il propose, le bon « fournitures scolaires de 50 € » jusqu'à la fin du cycle secondaire.

Les fournitures scolaires sont à retirer à la librairie Bureau Vallée de Cosne sur Loire. Le bon est à retirer en Mairie du 12 juillet au 18 septembre 2021.

Pour les plus de 16 ans, fournir obligatoirement le certificat de scolarité en cours.

Aide ordinateur

Depuis de nombreuses années, une aide de 200 € est accordée aux étudiants, dès l'entrée en études supérieures, sans condition de ressources.

Chaque étudiant devra fournir :

- une demande d'aide manuscrite,
- un justificatif d'inscription en études supérieures,
- une facture acquittée
- un relevé d'identité bancaire

Chaque dossier sera étudié en réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Actualités

CINÉMA PLEIN AIR

Lors du précédent flash de mai, un sondage vous permettait de nous faire parvenir votre choix concernant la projection nocturne qui aura lieu en juillet prochain. Nous vous informons que le film retenu est « Le sens de la fête ».

Le public est invité à venir avec son propre coussin / tabouret / chaise pliante pour assister au film.

**Vendredi 09 juillet 2021 vers 22 heures,
terrain du Crot Pansard (route de la Loire).**



LE SENS DE LA FÊTE

Synopsis :

Max est traiteur depuis trente ans. Des fêtes il en a organisé des centaines, il est même un peu au bout du parcours. Aujourd'hui c'est un sublime mariage dans un château du 17ème siècle, un de plus, celui de Pierre et Héléna...

**Cet événement vous est offert
par la municipalité**

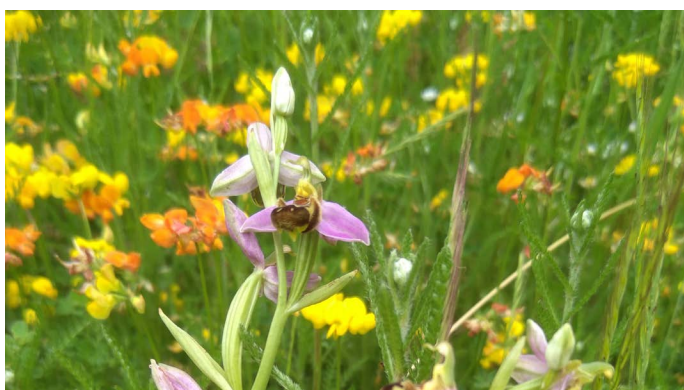
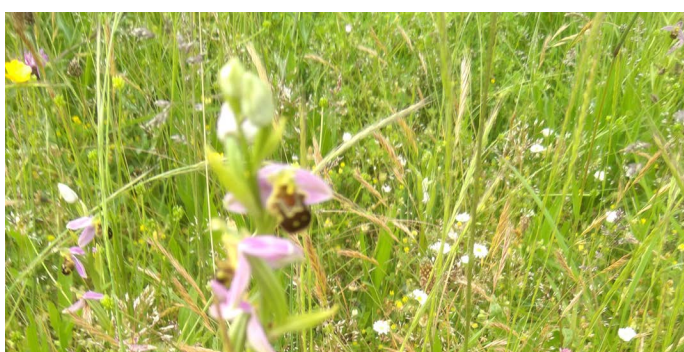
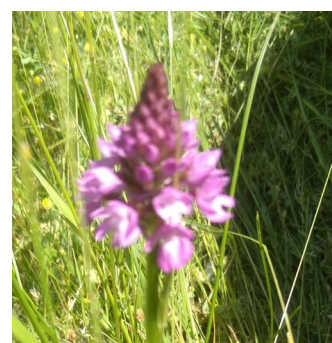
Si le public est au rendez-vous, de nouvelles projections seront organisées cet été.

Actualités

ÉTANG DES GENIÈVRES

Cette année, nous pratiquons l'entretien différemment. Nous observons les évolutions du site tout en maintenant l'accès aux installations sportives et aux zones de quiétude (tables de pique-nique et bancs) jusqu'à la fauche prévue en juillet. Des zones de pleine nature dites « sauvages » seront définies par la suite.

L'Étang des Genièvres et ses environs représentent un terreau fertile pour y voir l'éclosion de beaux projets. Les professionnels de La Maison de Loire œuvrent en ce moment même sur le terrain afin de définir le zonage le plus adapté à sa fréquentation, dans le respect des uns et des autres, et dans le respect du cycle de la vie.



FAUCHAGE TARDIF* = NATURE PRÉSERVÉE



*consiste à faucher la végétation après un cycle végétatif complet (généralement fin juillet).



Pourquoi le pratiquer ?

Le fauchage tardif permet :

- Aux plantes annuelles de mener à terme leur cycle végétatif et de grainer pour se reproduire
- De préserver les habitats pour la faune
- D'observer et d'inventorier les richesses présentes sur le site
- De diminuer le nombre de passages de fauche

Ainsi :

- Les insectes butineurs peuvent profiter du nectar des fleurs. La pollinisation est donc favorisée
- Les petits animaux se réfugient facilement dans les herbes et fleurs non fauchées
- Les animaux trouvent la nourriture indispensable à leur survie
- Les paysages sont diversifiés
- les moyens humains et matériels sont réduits

Le saviez-vous ?

Il y a de plus en plus d'initiatives en ce sens sur notre territoire.

Près de chez vous, cette pratique est utilisée à l'étang des Genièvres. Vous pourrez notamment observer des orchidées sauvages aux abords du sentier fauché.

Attention, elles sont à contempler uniquement !



Laissez-vous guider et ouvrez bien les yeux! Les grillons et libellules ne sont sûrement pas loin ...



Retour sur...

UN AVANT-GOUT DE LA 6^{IÈME}

Mardi 01 juin, Elena Parat, adjointe au Maire et Nelly Dagueneau, conseillère municipale ont remis aux élèves de CM2 la calculatrice nécessaire à la poursuite de leurs études en 6^{ème}.

Durant quelques semaines, ils pourront grâce à Sophie, leur enseignante, se familiariser à son utilisation.



LES LOUPIOTS EN VADROUILLE !

Mercredi 2 juin, les enfants des Loupiots ont pu, le temps d'une journée endosser l'habit de « petit marin » sur le canal à Briare. Beau temps, jeux et rigolades ont rythmé cette journée.





Passage d'écluses et traversée du pont canal à Briare. Les enfants ont été impressionnés, pour certains première fois en bateau ! Il fallait un bon pique-nique avant d'attaquer la promenade et les jeux de l'après midi



Ce fut vraiment une très belle journée !



Suite à cette sortie, les enfants de primaire ont pu s'initier aux différents nœuds marins.



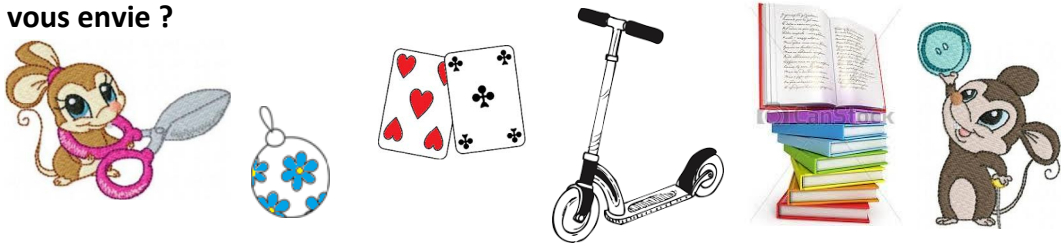
Bonne fête à tous les papas !

Entre porte clé, banderole multicolore, cravate colorée et notes musicales les papas ont été gâtés.

Associations



Après plus d'une année sans activité, votre Association de Parents d'Élèves va pouvoir de nouveau organiser des manifestations !! Bourses aux vêtements ! Bourses aux jouets ! Ateliers de bricolages ! Salons à thème ! **De quoi avez-vous envie ?**



Pour cela **les écoles du RPI Belleville-Santranges ont besoin de vous.** Constituez une petite équipe de 3 personnes (ou plus) et reprenez le bureau de l'association.



Je déménage, mais je garde le même numéro de téléphone 😊 alors si vous le souhaitez **je vous accompagnerai volontiers** dans vos débuts en vous expliquant en quoi consiste chaque poste du bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) et en partageant avec vous mon expérience. Les enseignantes seront aussi à vos côtés 😊.

Un très grand merci pour ces années ensemble !!

Edwige LOIZEIL 06 62 19 03 11
Présidente APE Les enfants d'abord

Culture / Enseignement artistique

La médiathèque « les jardins du savoir »

La médiathèque « Les jardins du savoir » vous accueille tout l'été !

Mardi - de 15 h à 18 h

Mercredi - de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Jeudi - de 15 h à 18 h

Vendredi - de 15 h à 18 h

Samedi - de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Inscription gratuite

Pause estivale pour
l'Heure du Conte et le Club Lecture.
Reprise en septembre.

2, route de Beaulieu

Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel : mediatheque@bellevillesurloire.fr

Apprendre, c'est le SON 2021-2022

Académie de Musique et d'Arts

BELLEVILLE-SUR-LOIRE - SANCERRE - SAVIGNY-EN-SANCERRE

COURS TOUS STYLES - TOUS NIVEAUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS - CHORALES

CURSUS LOISIRS / EXAMEN - PRÉSENTIEL / MIXTE / DISTANCIÉL

MUSIQUE - THÉÂTRE - CHANT - CINÉMA

02.48.72.65.82 www.academiedemusique.com
contact@academiedemusique.com

AGRÈMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 AGRÈMENT JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE
 ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CAJON ethnique - Mark Sadi / Pierre Mèret

Académie de Musique et d'Arts propose :

Cours de flûte traversière
 30 - 45 min
 en individuel ou binôme
 à Belleville-sur-Loire
 pour la rentrée de septembre

Credit Photo : Pierre Mèret

02 48 72 65 82
www.academiedemusique.com
contact@academiedemusique.com

L'Académie prépare sa rentrée et ouvre 3 nouvelles classes avec Pascal Martins

CLASSE DE DÉCHIFFRAGE DE PARTITIONS

Comment jouer dès la 1ère lecture ?

Pour tout public
 je lis = je joue
 Comprendre les bases de l'harmonie

OUVERTURE D'UNE CHORALE
 adultes / enfants

Pascal Martins
 professeur diplômé

Répertoire variété française,
 à 1 ou plusieurs voix.
 Avec travail sur l'écoute et le placement rythmique.

14 rue Wittelsheim
 18240 Belleville-sur-Loire
www.academiedemusique.com
contact@academiedemusique.com
 02 48 72 65 82

Inscriptions à partir du 1er juin

L'Académie de Musique et d'Arts une école de musique connectée.

CLASSE CONNECTÉE

apprendre la musique avec les outils numériques
 pour permettre de s'approprier les nouveaux moyens

14 rue Wittelsheim
 18240 Belleville-sur-Loire
www.academiedemusique.com
contact@academiedemusique.com
 02 48 72 65 82

Sorties

La Maison de Loire du Cher

A BORD DE DESTINEE

MAISON de LOIRE du CHER

SAMEDI 3 JUILLET 2021
DE 16H A 17H30

EN PARTENARIAT AVEC EXPLORATION AVENTURE LOIRE



**HIRONDELLE DE RIVAGE :
UNE VOYAGEUSE DE
L'EXTREME**



ANIMATION SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
02.48.72.57.32 OU CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR
TARIFS 15€/ADULTE, 10€/ENFANT DE MOINS DE 13 ANS

MAISONDELOIRE18.FR

MAISON de LOIRE du CHER

**MERCREDI
21 JUILLET
2021**

DE 09H30 À 12H
GRATUIT



**LA DOUBLE VIE DE
*Cécilia***

INVENTAIRE DES LIBELLULES

INFORMATION ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32 OU
CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR

Eric Sansault - ANEPE Caudalis



A BORD DE DESTINEE

MAISON de LOIRE du CHER

SAMEDI 24 JUILLET 2021
DE 16H A 17H30

EN PARTENARIAT AVEC EXPLORATION AVENTURE LOIRE



**UNE HISTOIRE D'EAU :
QUAND L'ARBRE DISPARAIT,
LA PLUIE CESSE...**

ANIMATION SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
02.48.72.57.32 OU CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR
TARIFS 15€/ADULTE, 10€/ENFANT DE MOINS DE 13 ANS

Renseignements auprès de la Maison de Loire
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire
02 48 72 57 32
maisonde Loire18.fr



WANTED!

Enquête à vélo et en bateau

SAMEDI 17 JUILLET 2021

en partenariat avec la Sterne
de Châtillon/Loire

- DURÉE : DE 9H À 16H
- PARCOURS VÉLO 30 KM
- BATEAU ENVIRON 1H
- PRÉVOIR SON PIQUE-NIQUE
- TARIF : 23€/PERSONNE

infos et Réservation au
02.48.72.57.32

maisondeloire18.fr

ipns

